



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LIMITATIONS DES PRÉLÈVEMENTS DANS LE COURS D'EAU SUIVANT : LA BAÏSE.

à Pau, le 09 août 2023

Le suivi de l'étiage des cours d'eau permet de constater une baisse marquée des débits de certains cours d'eau depuis début juillet. Afin de maintenir un débit minimum et un bon état des eaux, les restrictions suivantes pour les prélèvements d'eau dans le milieu naturel (cours d'eau et affluents, nappes d'accompagnement) viennent d'être prescrites par arrêté préfectoral, avec effet à compter du vendredi 11 août 2023 à 18 h :

Baïse → Seuil Alerte :

- réduction de 30 % du débit avec mise en place de tours d'eau ;
- pas de restrictions concernant le maraîchage, l'horticulture et l'arboriculture disposant de systèmes d'irrigation localisée (goutte à goutte, micro-aspersion).

Ces informations sont consultables sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Pôle communication (réservé à la presse)

• En journée :

Tel : 05 59 98 24 50 | 06 26 14 12 79

pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

• En soirée, de 18h30 au lendemain 8h et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h (astreinte communication) :

Tel : 06 15 20 31 38

pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64    